
Cahier des charges pour animer
les ateliers collectifs Réforme SAD Adédom

**Accompagnement des structures
dans la réforme Service autonomie à domicile**

Programme de modernisation CNSA – FAIRE 2023-2026

21 février 2025

Avec le soutien de la



Contenu du cahier des charges

Le contact désigné pour le suivi de l'appel d'offres est :

Audrey Letin, Cheffe du Programme CNSA FAIRE

PgmeCNSA.faire@adedom.fr – 01 40 84 68 61

Il est demandé aux soumissionnaires de s'adresser exclusivement à cette personne pour toute demande relative à cet appel d'offres.

I. CONTEXTE

A. La fédération Adédom

Adédom résulte de la fusion de plusieurs réseaux au cours des quinze dernières années.

En 2002, ADESSA est née de la fusion de la FNAFAD (dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et la FNADAR (dont l'activité principale était l'aide aux Personnes Agées, Personnes Handicapées) et a accueilli de nouvelles associations de Services à la Personne.

En 2005, A DOMICILE naît de la fusion de la FNAID (anciennement « Aide aux Mères » créée en 1927, dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et l'UNACSS (dont l'activité principale était les services de soins infirmiers CSI et SSIAD).

Adessadomicile a été constituée le 1^{er} janvier 2010 par la fusion d'ADESSA et d'A DOMICILE. La fédération change de nom le 1^{er} janvier 2020 pour devenir Adédom Fédération Nationale.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 300 adhérents, qui se caractérisent par une activité à but non lucratif, dans le secteur de l'aide et du soin à domicile auprès des familles, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les associations du réseau emploient près de 22 500 salariés.

Acteur de l'économie sociale, la fédération est un regroupement d'employeurs associatifs, la fédération participe aux négociations concernant les conventions et accords collectifs de la branche de l'aide à domicile et du suivi de ces accords. Elle est depuis 2007, membre de l'Union syndicale de branche de l'aide à domicile (USB-domicile).

B. Un réseau hétérogène avec de fortes contraintes

Le réseau Adédom peut se prévaloir de réaliser l'ensemble des activités du secteur de l'accompagnement à domicile : accueil de jour, soins, aide ou services à la personne. Il est présent sur l'ensemble du territoire et le lien direct de chaque adhérent avec la fédération permet à celle-ci d'être représentative, force de proposition et de mobilisation.

Au-delà des différences liées aux activités, ce réseau est très hétérogène du fait :

- des tailles de structures en termes de professionnels très différentes (de moins de 5 salariés à plus de 1000);

de l'organisation des structures, de leur niveau de professionnalisation, de leur pénétration du marché ou encore de leur inscription dans leur environnement. Les associations adhérentes d'Adédom exercent leur activité dans un secteur soumis à de fortes contraintes liées au respect des politiques sociales et médico-sociales, au respect des réglementations et des normes en vigueur, à une gestion rigoureuse des budgets très dépendants de la puissance publique et à la prise en compte des demandes et besoins des personnes aidées.

Ces contraintes nécessitent :

- que les compétences des dirigeants soient consolidées,
- que l'organisation des structures soit optimisée
- et que les projets associatifs et stratégiques soient à la fois cadrés, pour indiquer le cap, et adaptables, pour faire évoluer les offres de services en fonction des besoins.

C. Présentation du programme de modernisation CNSA - FAIRE

Pour permettre à ses adhérents de répondre aux enjeux décrits ci-dessus, la Fédération a engagé avec l'aide de la CNSA une démarche de transformation de son réseau et de ses adhérents. Un premier programme de modernisation qui s'est déployé sur 2015-2021 a permis de moderniser l'équipement des associations, d'engager des démarches d'amélioration de la qualité, de coordination aide et soins, de professionnaliser les dirigeants pour les aider à mener des projets innovants et à améliorer leur management.

Le programme de modernisation et de professionnalisation CNSA – FAIRE 2023-2026, cohérent avec les valeurs et les principes promus par la charte fédérale, a pour ambition de poursuivre l'effort initié en 2015, en permettant aux SAAD adhérents et à la fédération Adédom, d'appréhender l'ensemble des évolutions réglementaires qui d'imposent à eux, pour naviguer le plus sereinement possible vers l'avenir.

Une des actions du programme CNSA - FAIRE consiste à animer les ateliers territoriaux Adédom sur la réforme Service autonomie à domicile.

II. Animer les ateliers collectifs sur la réforme SAD

Dans le cadre de l'accompagnement de son réseau à la mise en œuvre de la réforme SAD, la fédération Adédom organise des ateliers de travail pour ses adhérents concernés par la réforme. En effet, à ce stade, les structures sont en questionnement sur leur choix d'évolution et leurs éventuelles transformations.

Tous les adhérents n'ont pas le même niveau d'appropriation de la réforme et les mêmes projets. Pour autant, la fédération fait le pari de la synergie en réunion collective et de l'assise territoriale, cette réforme étant très « territoire dépendant ».

A. Objectifs visés de l'appel d'offres

Votre intervention au sein des ateliers collectifs, en lien avec les membres de l'équipe fédérale, doit permettre de :

- ✓ Favoriser les rencontres, la connaissance de l'écosystème des Services autonomie
- ✓ Accompagner collectivement à la réflexion et la prise de décisions sur le modèle que les structures souhaitent adopter
- ✓ Accompagner au changement de culture en favorisant la diffusion de bonnes pratiques et en capitalisant sur les retours d'expériences ;
- ✓ Accompagner à la transformation en service autonomie « mixte » et « aide »

B. Le contenu de la mission

Lot 1 : animation des ateliers territoriaux

Les ateliers territoriaux se déroulent sur une journée dans 11 régions (voir calendrier ci-dessous). Ils sont coanimés avec un membre de l'équipe fédérale. Les participants sont des adhérents de la région concernée, majoritairement des Saad PA/PH (groupe de 20 à 30 personnes).

Le contenu et l'animation seront à définir avec la fédération. Il est attendu du consultant un apport de fond sur la connaissance des enjeux de la réforme, des dispositifs juridiques (maîtrise du cahier des charges, du régime des autorisations, des options de rapprochement et de leurs conséquences). En complément, il sera force de proposition pour l'animation de la journée.

Le calendrier arrêté des ateliers territoriaux :

Région	Date
Auvergne - Rhône Alpes	15/04/2025
Bourgogne – Franche Comté	A définir
Hauts-de-France	22/04/2025 (à confirmer)
Normandie	24/04/2025 (à confirmer)
Bretagne/ Pays de la Loire	29/04/2025 (à confirmer)
Grand Est	29/04/2025
Nouvelle Aquitaine	06/05/2025
Centre Val-de-Loire	06/05/2025 (à confirmer)
Ile de France/ PACA (dans les locaux de la fédération)	13/05/2025 (à confirmer)
Visio Antilles	15/05/2025
Occitanie	20/05/2025

Lot 2 : Ateliers collectifs mutualisation

Les ateliers collectifs (participants de plusieurs associations) sont animés par le consultant et ont pour objectif d'aider les structures à réfléchir collectivement à des démarches de mutualisation. Il est prévu 2 sessions de 3 demi-journées en distanciel.

Les dates prévisionnelles de ces ateliers sont les suivantes :

1 ^{ère} session : <ul style="list-style-type: none"> • 06/06/2025 • 20/06/2025 • 27/06/2025 	2 ^{ème} session : entre octobre et novembre 2025
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

C. Les livrables

Pour le lot 1, les livrables attendus sont les suivants :

- Diaporama d'animation de la journée
- Supports méthodologiques visant l'appropriation de la réforme

Pour le lot 2, les livrables attendus sont les suivants :

- Support de présentation de l'atelier.

D. Calendrier prévisionnel et suivi des travaux

Diffusion de l'appel d'offres	21 février 2025
Clôture de l'offre	05 mars 2025
Audition des prestataires	07 mars 2025
A la suite de l'audition, transmission par écrit des modifications apportées à l'offre	12 mars 2025
Choix définitif des prestataires	14 mars 2025
Réunion de lancement	18 mars 2025

L'action sera pilotée par **Isabelle Herry, Stéphanie Prangé et Audrey Letin** pour la fédération Adédom.
Le calendrier précis de suivi des travaux sera établi lors de la réunion de lancement.
Des points d'étapes seront réalisés tout au long de la prestation.

III. CRITERES DE SELECTION

La fédération se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets.

Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut(vent) prétendre à aucune indemnité.

Le choix du ou des prestataire(s) s'appuiera notamment sur les critères suivants classés par ordre d'importance :

- La compréhension de la problématique
- La connaissance du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et de ses enjeux et des associations et de leurs spécificités
- La maîtrise des enjeux et du cadre juridique de la réforme
- La démonstration d'une expertise juridique sur les points techniques de la réforme services autonomie
- Les références de l'équipe et les capacités d'intervention sur l'ensemble des sujets de la réforme SAD
- La qualité de la méthodologie proposée
- La disponibilité d'une équipe pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain dans un calendrier contraint
- Le rapport qualité/prix

Une audition des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères ci-dessus, est fixée le **07 mars 2025**.

IV. CONTENU DES OFFRES DE SERVICES

Les propositions commerciales devront comprendre une présentation du soumissionnaire, la description de l'équipe engagée dans l'intervention, l'expertise, le niveau de connaissance de la réforme SAD, ainsi que l'organisation retenue pour la réalisation de la mission.

Cette présentation s'accompagnera de la présentation de réalisations pertinentes dans le domaine concerné, au cours des 3 dernières années : références de la structure, objectifs et modalités d'intervention, équipe mobilisée avec les CV des intervenants, budget de la mission réalisée.

Le soumissionnaire décrira dans l'offre de service la démarche qu'il suivra pour répondre aux objectifs de chacun des deux lots, ou de l'un d'entre eux, fixés dans ce cahier des charges ainsi que les moyens et les ressources affectés.

L'offre de service comprendra un budget détaillé des coûts en mentionnant le nombre de jours/personne et les prix unitaires pratiqués. Le tarif journalier ne pourra dépasser **1300 € TTC/jour**.

Ce tarif implique tous frais inclus, et notamment les dépenses liées à l'accomplissement de l'intervention telles que frais de déplacement, d'hébergement, de préparation, d'acquisition de fournitures, ...

Enfin, l'offre de service comprendra un calendrier détaillé de réalisation de l'action.

V. DATE LIMITE DE TRANSMISSION ET MODALITES

Les offres de services devront être transmises en format numérique par envoi d'un courriel ou par un

service d'envoi volumineux en ligne au plus tard le **05 mars 2025 à 20h**. Aucune proposition parvenue au-delà de cette date ne pourra être retenue.

VI. PROPRIETE DE L'OFFRE DE SERVICE, PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ELEMENTS LIES A LA MISSION

L'offre de service présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive d'Adédom et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

L'ensemble des livrables décrits en paragraphe II.C deviendront, à leur livraison, la propriété exclusive d'Adédom.

VII. COUT DE PREPARATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Tous les coûts de préparation des offres de service sont à la charge exclusive des soumissionnaires.